

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

23 mars 2015

De nouvelles personnalités à la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers

Deux nouveaux membres de la Commission des sanctions, organe de jugement indépendant de l'AMF, viennent d'être désignés par les autorités compétentes.

Par arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 18 mars 2015, Mme Patricia Lazard Kodyra et M. Christophe Lepitre ont été nommés membres de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers.

Pour mémoire, la Commission des sanctions, organe de jugement indépendant de l'AMF, est composé de 12 membres distincts de ceux du collège :

- quatre membres dont deux sont désignés par le Vice-Président du Conseil d'État et deux par le 1er Président de la Cour de cassation ;
- six membres sont désignés à raison de leurs compétences financière et juridique ;
- deux représentants des salariés des entreprises d'investissement.

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

↳ Composition de la Commission des sanctions

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

SANCTIONS & TRANSACTIONS

02 juin 2022

Principes directeurs
issus de la
jurisprudence 2003-
2020 – Commission
des sanctions et
juridictions de recours



COMMUNIQUÉ COMMISSION
SANCTIONS

SANCTIONS & TRANSACTIONS

30 mai 2022

La Commission des
sanctions de l'AMF
sanctionne un
conseiller en
investissements
financiers et son
dirigeant pour des
manquements à leurs
obligations
professionnelles



COMMUNIQUÉ COMMISSION
SANCTIONS

SANCTIONS & TRANSACTIONS

10 mai 2022

La Commission des
sanctions de l'AMF
sanctionne une société
de trading et trois
traders néerlandais
pour des
manquements de
manipulation de cours



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :

11/06/2022 05:00

De nouvelles personnalités à la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers | AMF

Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02